

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



COMMUNE D' ALLANCHE

Séance du vendredi 14 avril 2023

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 07 avril 2023

Présents : 11

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 13

Présents : Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Patrick MERAL, Roland VEDRINES, Alain GRIFFE, Audrey BLANQUET, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Thierry MARSILHAC, Claude PESCHAUD, Julien THERON

Pour :13

Représentés: Madame Claudine HOUSELLE par Monsieur Roland VEDRINES, Monsieur Jean-Paul DUMAS par Monsieur Eric VIALA

Contre : 0

Excusés:
Présents non votants :
Absents: Jacqueline BARTHAIRE

Secrétaire de séance:
Madame Jennifer
DEVÈZE

Objet: Vente d'herbe parcelle YO 35 - DE_2023_175

ANNULE ET REMPLACE la délibération n° DE_2023_132 pou cause d'erreur matérielle

Monsieur le Maire fait part de la seule candidature pour l'exploitation de la parcelle Y035 aux veyrines, parcelle anciennement exploitée par bail par le GAEC CHAUDET.

M. SERRE Thierry est le seul exploitant à avoir répondu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer un contrat de vente d'herbe par l'année 2023, pour la parcelle YO 35, à M. SERRE Thierry.
- FIXE le montant de la vente d'herbe à 80 €/ha.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Date de transmission de l'acte: 26/06/2023
Date de reception de l'AR: 26/06/2023

015-211500012-DE_2023_175-DE
A G E D I

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 26 JUIN 2023
publié le : 26 JUIN 2023

LE MAIRE
Philippe ROSSEEL



Date de transmission de l'acte: 26/06/2023
Date de réception de l'AR: 26/06/2023

015-211500012-DE_2023_175-DE
A G E D I